

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Premier Ministre

Secrétariat National au Renforcement des Capacités

Programme – Pays de Renforcement des Capacités en Côte d'Ivoire (PPRC-CI)



FICHE DE PRESENTATION DU PROGRAMME-PAYS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

Août 2016

PLAN DE PRESENTATION

I.	QUELQUES REPERES	3
II.	BUT ET OBJECTIFS	3
III.	COMPOSANTES	4
IV.	STRATEGIES D'INTERVENTION	4
V.	CIBLES ET BENEFICIAIRES	4
VI.	RESULTATS ATTENDUS	4
VII.	FINANCEMENT	4
VIII.	STRUCTURATION	5

I- QUELQUES REPERES

Les crises politiques successives qu'a connues la Côte d'Ivoire de 1999 à 2011, ont amplifié les dysfonctionnements en matière de bonne gouvernance. L'autorité de l'Etat s'est affaiblie et les institutions ont été fragilisées. Une étude du Secrétariat National au Renforcement des Capacités (SNRC) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2005, a montré que la gouvernance économique constituait la première préoccupation des populations ivoiriennes devant la gouvernance politique, la gouvernance administrative et les questions sociales.

Dans un tel contexte, et en vue de soutenir les efforts entrepris dans le cadre de la reconstruction nationale, de la promotion de la croissance économique et du développement social conformément au Plan National de Développement (2012-2015), la Côte d'Ivoire a initié un Programme Pays de Renforcement des Capacités qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance économique.

Ce Programme, conçu pour une durée de cinq (5) ans, est prévu se dérouler sur la période 2012-2017, avec un budget global de dix millions six cent soixante-quatre mille quatre cent trente (10 664 430) dollars US. A ce titre, il bénéficie d'un appui financier de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) d'un montant de cinq (5) millions (5 000 000) de dollars US, consécutivement à la signature d'un accord de don conclu le 15 mai 2013, entre le Gouvernement Ivoirien représenté par le Premier Ministre, Monsieur Daniel Kablan Duncan et l'ACBF représenté par son Secrétaire Exécutif, Mme Frannie Leautier.

L'Etat de Côte d'Ivoire qui contribue à hauteur d'1 million deux cent vingt-cinq mille (1 225 000) dollars US, accorde une importance particulière aux résultats de ce programme qui devra permettre l'atteinte des objectifs fixés en cohérence avec le Plan National de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption (2013-2017), dont la coordination est assurée par le Secrétariat National au Renforcement des Capacités (SNRC).

II- BUT ET OBJECTIFS DU PPRC-CI

Le but du PPRC-CI est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de la Gouvernance économique nécessaire pour l'atteinte des objectifs de développement de la Côte d'Ivoire.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Améliorer l'efficacité de la chaîne Prospective Planification Programmation Budgétisation Suivi-Evaluation (PPPBE) pour une coordination effective des activités relatives au cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- Renforcer l'opérationnalisation du dispositif de contrôle en vue d'une amélioration de la performance du service public ;
- Accroître la performance du dispositif de renforcement des capacités en vue d'une meilleure adéquation entre les besoins de formation et les formations dispensées ;
- Professionnaliser les voix du secteur privé et de la société civile en vue de renforcer le dialogue en matière d'élaboration des politiques publiques.

III- COMPOSANTES DU PPRC-CI

Composante 1 : Renforcement des capacités de la chaîne PPPBSE

Composante 2 : Renforcement des institutions de reddition des comptes

Composante 3 : Renforcement des institutions de renforcement des capacités

Composante 4 : Renforcement des acteurs non étatiques

IV- STRATEGIES D'INTERVENTION

Les stratégies d'intervention du PPRC-CI s'articulent à différents niveaux autour de :

Niveau institutionnel : Renforcement des cadres institutionnels de la gouvernance économique ; développement de mécanisme de coordination et de partenariat ; renforcement des systèmes de contrôle et d'information ; renforcement du dispositif de suivi et évaluation.

Niveau humain : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs économiques.

Niveau opérationnel : Renforcement des capacités opérationnelles des structures et acteurs économiques

V- CIBLES ET BENEFICIAIRES

Institutions Publiques : Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement ; Ministère auprès du Premier Ministre en charge de l'Economie et des Finances ; Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget ; Chambre des Comptes de la Cour Suprême ; Parlement.

Institutions de renforcement des capacités, à travers les institutions académiques (ENA, ENSEA, GPE, CED) et non académiques (SNRC, DGDCN, CAPEC, Institut des Finances, AGEPE)

Organisations du secteur privé : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ; Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME)

Organisations de la société Civile : Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)

VI- RESULTATS ATTENDUS

R1 : L'efficacité de la chaîne PPPBSE aux plans institutionnels, humains, matériels et logistiques est améliorée ;

R2 : Le contrôle de la gestion des finances publiques est assurée ;

R3 : Les institutions de renforcement des capacités sont performantes ;

R4 : Les acteurs non étatiques sont renforcés et participent à l'élaboration de politiques publiques.

VII- DUREE ET FINANCEMENT

Durée : Cinq (5) ans

Budget Prévisionnel : Dix millions quatre cent quatorze mille quatre cent trente (10 414 430) Dollars US, dont cinq (5) millions financés par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et un million deux cent vingt-cinq mille (1 225 000) dollars US par l'Etat de Côte d'Ivoire.

VIII- STRUCTURATION

Un Organe de Gouvernance : Le Comité de pilotage, composé de quatorze (14) membres issus des institutions publiques, privé et de la société civile. Il comprend deux (2) sous – comités (comité des opérations; comité d'administration et des Finances) et est présidé par le Secrétaire National au Renforcement des Capacités.

Un Organe d'exécution : L'Unité de Coordination du Programme dirigée par un Coordonnateur National qui est assisté par une équipe composée de :

- Un (1) coordonnateur sectoriel, chaîne PPPBSE et institutions de contrôle
- Un (1) coordonnateur sectoriel, institutions de renforcement des capacités, secteur privé et société civile
- Un (1) expert suivi et évaluation
- Un (1) responsable Administratif et Financier
- Personnel d'appui.